



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023

KARATE / SELF-DEFENSE FEMININE

Autorisation parentale : (obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné _____, exerçant l'autorité parentale des enfants mineurs inscrits sur ce dossier déclare :

- que j'autorise mon fils, ma fille, mes enfants, à participer aux cours de karaté et/ou de self-défense du CSB Brétigny, et à participer aux compétitions auxquelles il(s) ou elle(s) pourraient être convié(es);
- que j'ai pris connaissance du règlement intérieur et que je m'engage à m'y conformer et à le faire respecter par mon fils, ma fille, mes enfants;
- que j'autorise le club à présenter/diffuser des photographies sur lesquelles figure mon enfant, prises lors des entraînements/stages/compétitions dans le but de valoriser l'activité.

Adhésion 1 : • Masculin • Féminine Cours : • Adulte • Enfant • Self- défense • Attestation CAF ou CE	• Certificat médical • Passeport sportif • Membre du bureau	Coller la photo
NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Tél (urgence) : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Email : _____@_____		
Adhésion 2 : • Masculin • Féminine Cours : • Adulte • Enfant • Self- défense • Attestation CAF ou CE	• Certificat médical • Passeport sportif • Membre du bureau	Coller la photo
NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Tél (urgence) : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Email : _____@_____		
Adhésion 3 : • Masculin • Féminine Cours : • Adulte • Enfant • Self- défense • Attestation CAF ou CE •	• Certificat médical • Passeport sportif • Membre du bureau	Coller la photo
NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Tél (urgence) : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Email : _____@_____		
Adhésion 4 : • Masculin • Féminine Cours : • Adulte • Enfant • Self- défense • Attestation CAF ou CE •	• Certificat médical • Passeport sportif • Membre du bureau	Coller la photo
NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Tél (urgence) : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Email : _____@_____		
Adhésion 5 : • Masculin • Féminine Cours : • Adulte • Enfant • Self- défense • Attestation CAF ou CE •	• Certificat médical • Passeport sportif • Membre du bureau	Coller la photo
NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Tél (urgence) : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Email : _____@_____		

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement s'applique à tous les adhérents du club. Il est distribué avec le dossier d'inscription et consultable sur le site internet du club. L'adhésion implique l'acceptation de ce règlement.

Règlement	Moyen de paiement	Montant										
Nombre d'inscrits : ____ Adulte (s) x 210 € ____ Enfant (s) x 180 € ____ Self-défense x 130 €	MONTANT TOTAL A REGLER (reporter le montant total de la page 1) Membre du bureau montant fixe 37€	+										
Pré-inscription (acompte versé) (30€ par licencié)	<input type="checkbox"/> Espèces •Chèque ____x30€	-										
Remise dispositif Pass'Sport	____x50€											
Remise famille:		-										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Nombre</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5 et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Remise</td> <td>10€</td> <td>30€</td> <td>50€</td> <td>70€</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre	2	3	4	5 et +	Remise	10€	30€	50€	70€	MONTANT TOTAL PAYE : <input type="checkbox"/> Espèces •Chèque 1 • ANCV : _____ € <input type="checkbox"/> Chèque 2 : _____ € <input type="checkbox"/> Chèque 3 : _____ € Rappel : <ul style="list-style-type: none"> • Règlement possible en 3 fois maximum <u>par chèque uniquement</u> • Tous les chèques remis au moment de l'inscription et encaissés <u>chaque mois à partir du début des cours</u> • Chèques libellés à : <i>CSB Karaté</i> 	=
Nombre	2	3	4	5 et +								
Remise	10€	30€	50€	70€								

Inscription / essai

La participation aux cours suppose que le dossier d'inscription comprenant, la fiche d'inscription, le certificat médical, le paiement de l'adhésion soit complet. La participation aux cours sera refusée dans le cas contraire. L'inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année. Deux séances d'essai gratuites sont proposées aux futurs nouveaux adhérents. Durant ces séances le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant.

Assurance

L'assurance liée à la licence porte sur des garanties de base. Il appartient à l'adhérent d'en prendre connaissance sur le site www.ffkarate.fr, rubrique « assurances ». Des extensions complémentaires peuvent être souscrites personnellement par les adhérents auprès de la MNS. Le bulletin des extensions de garantie est téléchargeable sur le site. En cas d'accident, une déclaration doit être faite dans les 5 jours sur le site internet de la FFKDA. Le président du club doit être également prévenu.

Ethique / comportement / sanctions

La pratique du Karaté est régie par un code de comportement issu de la tradition japonaise qui implique notamment respect mutuel (il est impératif de respecter aussi bien les professeurs que les autres membres de l'association), droiture et contrôle de soi. Tout adhérent doit avoir un comportement conforme à l'éthique du club et au code moral du karaté, à l'intérieur comme à l'extérieur du club. Les élèves doivent être ponctuels, en cas de retard le pratiquant devra attendre l'autorisation du professeur pour entrer sur le tatami. Les élèves doivent suivre les instructions des professeurs et adopter une attitude permettant au cours de se dérouler dans une ambiance sereine et conviviale.

Des sanctions d'exclusion, d'un cours (par décision du professeur) ou du club (par décision du bureau), peuvent être prises à l'encontre de l'adhérent en cas de manquement aux règles éthiques et de comportement portant atteinte, soit directement, soit indirectement, à la sérénité des cours, à la vie associative du club ou à l'un de ses membres. Les motifs (non exhaustifs) qui peuvent justifier d'une exclusion sont par exemple : une attitude nuisible au déroulement serein du cours, des dégradations, le vol de matériel, un comportement dangereux, des propos désobligeants ou le manque de respect envers les professeurs ou les autres élèves, le non-respect des règles d'hygiène et de sécurité...

Après trois avertissements signalés par le professeur à l'adhérent et/ou à son responsable légal, une décision d'exclusion temporaire ou définitive du club pourra être prise par le bureau sans dédommagement de la cotisation.

Cours enfants et baby karaté

Un impondérable étant toujours possible, il est demandé aux parents dont l'enfant n'est pas autonome dans ses déplacements, de s'assurer que le professeur est bien présent dans la salle avant de l'y laisser. Le cours de karaté commence au moment du salut et se termine au salut. Même s'il est présent avant le cours pour préparer l'entraînement, le professeur ne peut assurer la garde des enfants et n'en a pas la responsabilité. Une fois entrés dans la salle d'entraînement, les enfants ne pourront en sortir qu'avec l'accord du professeur. Les parents doivent donner la consigne aux enfants qui ne sont pas autonomes dans leurs déplacements d'attendre sur place la personne devant les raccompagner, et en cas de retard, de prévenir l'un des professeurs. Les parents ne peuvent assister à l'entraînement que lors des 4 premiers cours de la saison. Ils doivent cependant veiller à ce que leur présence ou de celle d'enfants accompagnateurs ne déconcentre pas les élèves. En outre, l'usage des téléphones portables est interdit dans la salle d'entraînement. Les cours enfants étant immédiatement suivis du cours adulte, il est demandé aux parents de rhabiller les enfants dans les vestiaires du rez de chaussée de façon à libérer rapidement l'espace et ne pas perturber le début du cours suivant.

De façon à accélérer leur apprentissage, certains enfants ayant un niveau suffisant mais n'ayant pas l'âge correspondant peuvent être invités à participer au cours adulte. Cela suppose néanmoins un minimum de sérieux de leur part. En cas de remarques répétées de la part des professeurs sur leur conduite (bavardages...), ils pourront être exclus temporairement du cours (en bordure du tatami) et au cas où les problèmes de discipline se répèteraient, il leur sera demandé de revenir au cours enfants de façon temporaire ou définitive. Les enfants admis au cours adultes doivent pouvoir gérer leur retour au domicile, soit en rentrant seuls, soit en attendant la personne devant les raccompagner.

Tenue / Equipement

Hommes (adultes/enfants) : Kimono blanc avec ceinture correspondant au grade, sans t-shirt sous la veste, cheveux longs attachés par un élastique.

Femmes (adultes/enfants) : Kimono blanc avec ceinture correspondant au grade, t-shirt blanc ras de cou sous la veste, cheveux longs attachés par un élastique.

Cette tenue doit-être portée au club et sur les aires de compétitions (FFKDA). Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, l'ajout de tout autre accessoire est strictement interdit.

Le port de protections individuelles, coquilles ou protège-poitrine, est recommandé pendant les cours. Il est néanmoins de la responsabilité de chacun de les porter ou pas. Les gants de protection en mousse bleu ou rouge sont obligatoires dès le cours enfant, ces derniers doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant.

Il est formellement interdit d'ouvrir et de prendre du matériel dans les armoires du club sans y avoir été autorisé par les professeurs ou par un membre du bureau..

Hygiène et sécurité

Par souci d'hygiène et sécurité il est demandé de veiller à ce que le kimono soit propre et les ongles coupés. Le port de bagues (autre qu'un simple anneau), boucles d'oreilles et autres bijoux est interdit car il peut conduire à des blessures (pour soi ou les partenaires). Les entrainements se faisant pieds-nus, il est demandé aux adhérents et aux parents accompagnateurs de retirer leurs chaussures à l'entrée de la salle d'entraînement (des casiers ont été disposés à cet effet).

Les adhérents, comme les parents accompagnant les enfants doivent se conformer aux mesures spécifiques mises en place dans le cadre de la crise sanitaire liée au CO-VID19. Ces mesures sont communiquées sur le site du club et par affichage.

Droit à l'image

Par défaut, l'adhérent accepte d'être pris en photo lors de la pratique du karaté ou de manifestations auxquelles participe le club. Le CSB karaté pourra les afficher dans le but de valoriser l'activité, soit sur le site internet, soit lors de forums, soit en accompagnement d'articles de presse ou d'autres supports. Si un adhérent ne souhaite pas être photographié, il lui incombe de prévenir le club (l'indiquer par écrit sur la fiche d'inscription).

Date : _____ Signature : *Lu et approuvé*

- Aucune inscription ne sera remboursée après les 2 cours d'essai.
- Les attestations d'inscription (CE et CAF) **ne sont délivrées qu'au règlement complet de la cotisation** (après encaissement de la totalité des échéances).
- L'assurance liée à la licence (incluse dans la cotisation) porte sur des garanties de base. Des extensions complémentaires peuvent être souscrites personnellement par les adhérents auprès de la MNS. Le bulletin des extensions de garantie est téléchargeable sur le site www.ffkarate.fr, rubrique « assurances ».
- Age minimum pour adhérer au cours de **Self-défense féminine 13 ans**